

# Tarifs et conditions générales des actions de formation d'IHAB France

Nos actions de formation sont annoncées sur notre site à la page news et à la page documents IHAB - Formation : <https://www.amis-des-bebes.fr/coordonnees-news.php> et <https://www.amis-des-bebes.fr/documents-ihab.php> en milieu de page. Et via les sites de partenaires de notre association (formation en périnatalité et sociétés savantes).

## 1. Formations à Paris (2 jours consécutifs pour les équipes en démarche qualité IHAB)

**Ces formations sont réservées aux professionnels des établissements adhérents de l'association IHAB France, reconnue d'intérêt général en 2011.**

La communication sur notre offre de formation se fait auprès des équipes de ces établissements.

**Les frais d'inscription** s'élèvent à 395 € en 2018 pour les participants dont l'établissement a signé une déclaration de mise en route du projet et a adhéré à IHAB France. Si l'établissement n'a pas adhéré à IHAB France, les frais d'inscription sont de 495 € (incluant l'adhésion individuelle pour un an du participant à IHAB France). Les frais d'inscription comprennent le coût pédagogique et les documents de formation. Ils incluent les pauses café et les 2 déjeuners.

« **Inscription individuelle** : Participation financière (par chèque) à envoyer avec votre bulletin d'inscription. Dès réception de ces documents, nous vous adressons une confirmation d'inscription qui tient lieu de convocation. Le chèque est perçu après la réalisation de la formation.

Toute demande d'annulation doit être faite par courrier ou courriel au plus tard 30 jours avant la formation. Une somme de 30,00 € sera demandée pour frais de dossier. Pour les annulations effectuées à moins de 30 jours, la participation financière totale sera perçue.

Si IHAB France annule la formation à moins de 30 jours, elle s'engage à verser au stagiaire 10% de la participation financière à titre de dédommagement. »

« **Inscription par l'employeur dans le cadre de la formation continue** : La présente inscription doit être accompagnée d'un engagement écrit de prise en charge des frais de formation établi par l'employeur. Dès réception de ces documents, nous vous adressons une confirmation d'inscription et **une convention de formation**, avec un exemplaire à nous retourner, signé par votre employeur. La confirmation d'inscription tiendra lieu de convocation. La **demande de participation financière** à votre employeur sera envoyée une fois la formation terminée. Les conditions d'annulation de la formation par IHAB France ou d'annulation de la participation d'un stagiaire sont spécifiées dans la convention de formation. »

## 2. Formations en région (1 jour en partenariat avec le Réseau régional de Périnatalité)

Pour organiser une journée de formation sur la démarche qualité IHAB dans sa région, **le réseau de périnatalité doit être adhérent de l'association IHAB France.**

La communication sur cette journée se fait au niveau régional par le réseau de périnatalité auprès de toutes les équipes de maternité et néonatalogie (y compris les équipes en démarche qualité IHAB ou déjà labellisées).

**Les frais d'inscription** sont variables selon les conditions régionales. En 2018, ils sont de 75 € (65 € pour les professionnels d'établissements déjà adhérents de l'association IHAB France). Ils comprennent le coût pédagogique, le livret de formation, les pauses café et le déjeuner.

« **Inscription individuelle** : Participation financière (chèque ou virement) à envoyer avec votre bulletin d'inscription. Dès réception, nous vous enverrons une confirmation d'inscription qui tiendra lieu de convocation. »

« **Inscription par l'employeur dans le cadre de la formation continue** : La présente inscription doit être accompagnée d'un engagement écrit de prise en charge des frais de formation établi par l'employeur. Dès réception, nous vous adresserons une confirmation d'inscription et une convention de formation, avec un exemplaire à nous retourner signé par votre employeur. La confirmation d'inscription tiendra lieu de convocation. La demande de participation financière à votre employeur sera envoyée une fois la formation terminée. Toute demande d'annulation doit être faite par courrier ou courriel au plus tard 30 jours avant la formation. 20 € seront retenus pour frais de dossier. Aucun remboursement ne sera possible pour les annulations effectuées après cette date. »

### 3. Journées de Formation nationales (1 jour)

Tous les 1 à 2 ans environ, nous organisons une **journée pour nos adhérents** : équipes en démarche qualité IHAB ou équipes déjà labellisées. Ces journées sont toujours subventionnées, ce qui permet des frais d'inscription très bas (50 € en 2016), voire nuls.

Les conditions d'inscription sont semblables à celles des formations à Paris de 2 jours.

Tous les 2 à 6 ans, nous organisons une **journée nationale de sensibilisation**, qui est réservé aux professionnels de santé (sages-femmes, puéricultrices et auxiliaires de puériculture, infirmières, aides-soignantes, médecins, directeurs d'établissement, psychologues, kinésithérapeutes, formateurs en périnatalité...). Elle est annoncée sur notre site, via les sites de partenaires de notre association (formation en périnatalité et sociétés savantes), et par mail et courrier auprès de toutes les équipes de maternité et de néonatalogie de France et des DOM-TOM.

**Les frais d'inscription** dépendent des conditions d'organisation et des subventions obtenues.

Pour la dernière journée nationale 2016, ils étaient de 140 € en inscription individuelle et 200 € dans le cadre de la formation continue. Ils comprenaient le coût pédagogique, le livret de formation, les pauses café et le déjeuner. Les inscriptions se faisaient en ligne sur le site internet dédié à la journée. Elles étaient validées et confirmées par email à réception du chèque de règlement.

Un prestataire de service a assuré l'annonce de la journée, les inscriptions et l'organisation sur place. « **Les conditions d'annulation**, jusqu'à un mois avant la Journée, prévoyaient le remboursement avec retenue de 30 € par annulation correspondant aux frais de dossier, et il n'y avait pas de remboursement à moins d'un mois. Les organisateurs ne pouvaient pas être tenus responsables de l'interruption ou de l'annulation du congrès survenant suite à tout événement extérieur de type politique, social, économique, de santé publique ou indépendant de leur volonté (force majeure). »

<b>FORMATIONS IHAB : Tarifs 2018</b>	<b>Formation 2 jours à Paris (20 personnes max)</b>	<b>Formation 1 jour en région (200 personnes max)</b>
<b>Tarif adhérent (en euros)</b>	395	65
<b>Tarif non adhérent (en euros)</b> Y compris adhésion individuelle	495	75

Tarifs susceptibles d'être majorés de 2% par an

<b>JOURNEES NATIONALES DE FORMATION</b>	<b>Journée nationale pour tout professionnel de la périnatalité : Tarif 2016 (600 personnes max)</b>	<b>Journée nationale pour les professionnels des établissements adhérents de IHAB France : Tarif 2015 (100 personnes max)</b>
<b>Inscription individuelle</b>	140 *	
<b>Inscription par la formation continue</b>	200 *	
<b>Tarif étudiant</b>	50	
<b>Inscription subventionnée</b>		50

\* Réduction de 30 euros si inscription plus de six semaines avant la date de la journée